Réf. Farde e-Assemblées : 2611162

N° OJ : **56**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

**Objet :** Citydev.brussels.- Asbl "Ride your Future".- "Pumptrack".- Avenants aux conventions.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Conseil communal du 18 juin 2020, approuvant le texte de la convention pour la mise à disposition temporaire d'une parcelle sise rue Claessens par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (S.D.R.B. - citydev.brussels), relative aux modalités de partenariat entre citydev.brussels et la Ville de Bruxelles pour une période de 2 ans qui a été prolongée par un avenant jusqu'au 22/09/2024;

Considérant que la collaboration entre la Ville de Bruxelles et Citydev est concluante;

Considérant qu'un avenant a été rédigé pour permettre la prolongation de ladite convention;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 4 mars 2021, approuvant le texte de la convention de concession d'exploitation du site et projet "Pumptrack" entre l'asbl "Ride Your Future" et la Ville de Bruxelles jusqu'au 22/07/2022 qui a été prolongée par un avenant jusqu'au 22/09/2024;

Considérant que la collaboration entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Ride Your Future" est concluante;

Considérant qu'un avenant a été rédigé pour permettre la prolongation de ladite concession;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1.- Le texte de l'avenant à la convention entre la Ville et citydev.brussels est adopté.

Article 2.- Le texte de l'avenant à la convention entre la Ville et l'asbl "Ride Your Future" est adopté.

Annexes :

Avenant 3 à la convention d'occupation à titre précaire.- Citydev FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant 2 à la concession d'exploitation.- Asbl Ride your Future FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention d'occupation à titre précaire.- Citydev (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Concession d'exploitation.- Asbl Ride your Future (Consultable au Secrétariat des Assemblées)